# SENINGHEM/ NIELLES LES BLEQUIN AVRIL 2019

## REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS

# **JOURS D'OUVERTURE ET HORAIRES**

Le centre de loisirs sans hébergement est ouvert du 15 au 19 avril pour les enfants de 3 à 15 ans.

# Accueil et Remise des enfants aux familles

Le matin: de 9h à 12h

L'après midi: de 14h à 17h

- L'enfant est pris en charge par le centre de loisirs à partir de l'instant où:
- le(s) parent(s) ou la personne qui accompagne l'enfant le remet à un(e) animateur (trice) en transmettant toute information nécessaire au bon fonctionnement de la journée et les précisions concernant la reprise de l'enfant ce jour ;
- dès sa présentation à un (e) animateur (trice) de son groupe pour l'enfant venant seul au centre de loisirs.
- -Il prend place à bord d'une navette.
- En fin de matinée ou d'après midi, la prise en charge par le centre de loisirs s'arrête :
- à la remise de l'enfant par un (e) animateur (trice) du groupe aux parents ou exclusivement à toute personne nommément désignée par eux sur la fiche de liaison :
- au départ « seul » de l'enfant à un horaire déterminé après accord écrit des parents.
- -à la sortie de la navette

# Pas de cantine le midi :

Les enfants pourront éventuellement prendre un pique nique où ils seront pris en charge par un animateur. Un réfrigérateur est mis à disposition des enfants ainsi qu'un micro-ondes.

#### **RESPECT DES HORAIRES**

L'animateur n'est pas habilité à assurer l'accueil des enfants en dehors des heures d'ouverture et les familles doivent respecter scrupuleusement ces horaires. En cas d'empêchement les parents sont tenus d'appeler le centre de Loisirs au : 03.91.92.22.47 (Seninghem) ou 03.21.95.39.08 (Nielles)

## **ASSURANCES**

Les parents doivent souscrire une assurance garantissant d'une part, les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile), d'autre part, les dommages qu'il pourrait subir (individuelle accidents corporels).

## LA VIE COLLECTIVE

- Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe éducative.
- Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement.
- Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations.
- Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective du centre de loisirs, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation.
- Si le comportement persiste, une exclusion d'abord temporaire, voir définitive après nouvel essai, pourra être décidée par la Directrice.
- permettre aux enfants de prendre des initiatives, de s'exprimer en public.

# **GARDERIE:**

La garderie est ouverte de 8h à 9h et de 14h à 17h. Pour une bonne organisation, nous vous demandons de remplir la fiche d'inscription « garderie ».

#### LES CONDITIONS D'ADMISSION AU CENTRE :

-Age de l'enfant : entre 3 et 15 ans -L'enfant ne doit pas être malade

- -Le personnel est autorisé à administrer des médicaments aux enfants uniquement sur présentation d'une ordonnance.
- -Le port des bijoux et objets de valeur se fait sous la responsabilité des parents. Le centre décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- -Fournir une tenue vestimentaire de rechange pour les petits. L'enfant peut apporter son « doudou »pour la sieste.

Un exemplaire du présent règlement sera remis à chaque famille.

Fait à Seninghem	le 28	février	2019
------------------	-------	---------	------

Les Maires C.TELLIER/ B WALLET


Ayant pris connaissance du fonctionnement du Centre,
ie soussigné(e)
Responsable légal de l'enfant :

- Autorise mon enfant à participer aux différentes activités organisées par le Centre de Loisirs.
- Décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant la venue et après le départ du Centre de Loisirs.
- Autorise, en cas d'urgence, la Directrice du Centre de Loisirs à faire pratiquer les interventions chirurgicales et à faire prescrire tout traitement nécessaire à l'état de santé de mes enfants.
- M'engage à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques avancés par les organisateurs en raison des soins engagés.
- Autorise l'équipe de Direction à transporter mon enfant si nécessaire.
- Autorise à reproduire des photos de mon enfant dans le cadre des activités du Centre et pour la presse.
- Certifie exact les renseignements portés sur la présente fiche.

Lu et Approuvé		
Fait à	le	
Signature du Responsable		